

Mariage civil et mariage religieux, amis ou ennemis?

*Clémence ALLAIN
Université Montesquieu
Bordeaux IV*

L'histoire de la relation entre le mariage religieux et le mariage civil n'est pas des plus simples. S'ils ont de tous temps eu l'occasion de se rencontrer, ça n'a pas toujours été dans des conditions idéales. Leur lien a alternativement été teinté d'amitié, lorsqu'ils ont su marcher main dans la main, et de concurrence, lorsque l'un a tenté d'annihiler l'autre.

Amis ou ennemis, le mariage religieux et le mariage civil n'ont d'abord pas su adopter une attitude réfléchie. Ce n'est que récemment que la raison a fait son entrée dans leurs rapports.

Les impératifs juridiques et sociologiques inhérents à la France ont conduit à l'adoption d'un comportement conciliant, matérialisé par la laïcité. Conciliant de la part de l'Église, d'abord, qui a su laisser sa place à l'État lorsque celui-ci a repris le dessus. Mais également conciliant de la part de l'État, qui parvient à cohabiter avec la religion.

C'est bien un esprit de cohabitation qui semble désormais colorer les rapports entre nos deux formes de mariage. Ils ne seraient plus ni amis, ni ennemis, et tâcheraient seulement de vivre ensemble.

Tels des colocataires, le mariage religieux et le mariage civil logent dans un même espace, sans pour autant s'engager dans des liens affectifs, d'amour ou d'amitié... Et régissent leur vie commune par des règles en principe préétablies...

Le droit français confère une place prééminente au mariage civil... mais sait aussi reconnaître, ponctuellement, des effets au mariage religieux. Le premier serait donc la personnalité forte de la cohabitation, et le second une personnalité plus discrète, sachant se faire valoir quand nécessaire.

I - Le mariage civil, personnalité dominante.

A) L'établissement du caractère civil du mariage.

B) La justification du caractère civil du mariage.

II - Le mariage religieux, personnalité réservée.

A) La subsidiarité du mariage religieux en droit interne.

B) Le contrôle du mariage religieux étranger en droit international privé.

Clémence ALLAIN